



TAXE D'APPRENTISSAGE

2024

Nos missions et valeurs

L'IFPS du CHIC MT s'attache à former des professionnels autonomes et réflexifs ayant développé une éthique professionnelle leur permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le cadre de leurs fonctions. Ces professionnels s'inscrivent dans une perspective de valorisation de la qualité avec une volonté d'être partie prenante dans les projets d'évolution de la profession.

Les valeurs de l'institut sont : l'altérité, la responsabilité, le respect, la solidarité et l'équité.

L'IFPS en chiffres c'est :

- Plus de 200 étudiants en soins infirmiers (FSI)
- 65 élèves aides-soignants (IFAS)
- Une équipe administrative constituée d'un directeur et de trois secrétaires
- Une équipe pédagogique constituée de 12 formateurs permanents
- Une centaine d'intervenants non permanents
- Un conventionnement avec l'Université de Bordeaux
- Plus de 100 structures de santé, partenaires de stage

NOS ACTIVITES

La formation initiale des infirmiers

La formation initiale des aides-soignants

La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage

La formation continue des professionnels de santé et l'adaptation à l'emploi

La documentation et recherche d'intérêt professionnel

Soutenez aujourd'hui la formation des professionnels de santé de demain !

Votre soutien financier nous permet de développer la qualité de l'enseignement et de la vie des étudiants.

Notre seul objectif est d'améliorer sans cesse les conditions d'apprentissage des étudiants inscrits dans notre institut et de répondre aux évolutions des besoins de la population en matière de santé, notamment en participant à la formation continue des professionnels.

Nos projets :

- Poursuivre et pérenniser la démarche qualité
- Favoriser le maillage des acteurs sur le territoire à travers le partenariat et l'inter professionnalité
- Promouvoir l'innovation pédagogique au service de la professionnalisation des apprenants : simulation en santé, logiciels de pédagogie interactive, jeux sérieux
- Orienter notre projet pédagogique vers la prise en compte des grands problèmes de santé publique actuels
- Encourager la mobilité internationale des étudiants en développant les stages à l'étranger et ERASMUS +
- Inscrire l'IFPS dans une politique de développement durable

TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises, permettant de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFPS du CHIC Marmande-Tonneins ?

Dans le cadre de la loi « Avenir professionnel », L'IFPS du CHIC Marmande Tonneins est habilité à percevoir la part de 13% ou « dépenses libératoires » de votre taxe d'apprentissage.

Le versement de cet impôt réglementaire peut être directement effectué à l'Institut en se connectant à la plateforme **SOLTéA** via nos coordonnées suivantes :

- Numéro de SIRET : 2 64 70 36 12 001 03
- Code UAI : 047 08 00 P
- Ville : MARMANDE

A réception du versement de votre taxe d'apprentissage, sur simple demande de votre part, le receveur pourra vous adresser un reçu du versement réalisé.

La directrice de l'IFPS
Mme Florence DA ROS



Le Directeur du CHIC MT
Mr Philippe MEYER

